

Le mot du Président Abdoul Mbaye



Rédiger un programme présidentiel, un projet de gouvernance, n'est pas une grande difficulté. La vraie peine survient lorsqu'il doit être un ensemble d'engagements réalistes, faisables et cohérents dans une durée correspondant à celle d'un mandat. Ce programme doit plaire à l'électeur,

aller dans le sens de ses souhaits, de ses peines et difficultés à réparer. Il suffit pour cela d'attention et d'écoute suivies de pertinence. La difficulté survient lorsqu'il ne faut point rompre avec l'éthique qui doit être à tout moment présente chez ceux qui le proposent. En effet, rechercher des voix ne doit pas conduire aux promesses impossibles qui appartiennent aux différents degrés du mensonge. Prétendre à la gouvernance d'un Etat, c'est plutôt faire le vœu d'entrer dans l'Histoire d'un Peuple. Or l'effraction par la séduction intéressée et le mensonge ne saurait rendre immortel à l'échelle d'une Nation.

Sous cette forte contrainte de ne proposer que du possible, le Programme que propose l'Alliance pour la Citoyenneté et le Travail au Peuple sénégalais, le ProAct, aurait donc pu être un ensemble d'orientations prudentes, offrant un confort managérial à l'équipe qui aura demain la charge de le mettre en œuvre. Mais les difficultés structurelles auxquelles se heurte notre cher pays depuis plusieurs décades, et sans aucun doute depuis l'année de son indépendance politique, aussi une conjoncture économique, politique et sociale aggravée en 2023, ne permettent pas de faire l'économie de ruptures fortes. Les ruptures promises en 2012 avaient fait gagner le candidat qui s'en disait porteur. Elles ont été trahies et ont fait perdre douze autres années au Sénégal. La caractéristique la plus forte du cycle condamnant au sous-développement est le surplace, la remise en cause d'acquis rares et encore faibles, le recul après quelques avancées. Aujourd'hui, douze ans après la dernière alternance démocratique vécue par le Sénégal, de nouveaux choix forts sont devenus indispensables.

La rédaction du ProAct a donc été un exercice délicat consistant à rester courageux dans l'expression de promesses de fortes ruptures nécessaires, sans chercher à plaire, mais en se soumettant à l'exigence d'une explication pédagogique. Il appartiendra demain à une volonté politique obstinée de transformer ces ruptures en réalités au profit de notre Nation.

Les problèmes, les difficultés et les exigences de réparation ou de correction sont nombreux. Le ProAct n'a toutefois pas la prétention d'être exhaustif. Il

aurait, ce faisant, versé dans une prétention excessive, et à n'en point douter dans un début de tromperie. Il a pour objectif principal d'indiquer les grandes directions dans lesquelles la gouvernance proposée par l'ACT s'engagera. Son lecteur en retiendra son esprit et sa sincérité. Il lui sera aisé, demain, d'apprécier la conformité de la démarche et des actions qui auront été mises en œuvre, et donc de juger la fidélité du candidat à ses promesses. Un tel constat confortera dans un avenir plus lointain les choix futurs des électeurs qui auront enfin vécu une expérience différente et inhabituelle de femmes et d'hommes politiques respectueux de leurs engagements. C'est une autre ambition du ProAct.

Notre Sénégal a aujourd'hui un grand besoin de paix et de réconciliation entre ses citoyens, entre les composantes de notre société. Le contexte politique de notre pays avait retrouvé l'apaisement avec l'application du Code électoral consensuel de 1993 qui, en 2000, a transformé en réalité l'éventualité d'une alternance politique. Ce consensus a été détruit par la construction d'un dispositif légal et réglementaire visant la destruction d'un processus électoral orienté vers une compétition ouverte, juste et transparente. En instaurant une suppression automatique de droits d'éligibilité (article L57 du Code électoral modifié en 2018), en inventant un parrainage citoyen inapplicable et violant « *le droit de libre participation aux élections* » (Arrêt N° ECW/CCJ/JUD/10/21 rendu par la Cour de Justice de la CEDEAO), le régime de Macky Sall, pourtant porté par un puissant mouvement démocratique en 2012, a fermé les portes d'une alternance dans la paix. Il a ainsi fait reculer la démocratie sénégalaise de plus de vingt ans.

Le ProAct propose donc de restaurer la démocratie sénégalaise par la suppression des reculs enregistrés, par le choix d'une démarche de nouveau consensuelle comme le fut celle de 1992-1993. Mais le ProAct propose aussi les ruptures qui éviteront de retomber demain dans les mêmes travers inévitables si le Sénégal était laissé dépendant du bon vouloir d'un seul homme dans un régime hyper-présidentialisé. Ces ruptures visent donc la

transformation du Sénégal en un véritable état de droit où le citoyen bénéficiera d'un réel équilibre entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Cette transformation doit être concomitante à celle d'une administration cessant d'être au service d'un parti et d'un régime ; son impartialité face à l'usager sera reconstruite sur la base notamment de la méritocratie et d'un combat résolu contre les corruptions petites et grandes. La prise en charge des préoccupations des citoyens repose parfois, peut-être souvent, sur des renoncements de prérogatives par le pouvoir central au profit de collectivités plus proches des citoyens. Afin de renforcer leurs capacités managériales au profit des usagers, elles seront toutefois mieux encadrées et mieux dotées en ressources humaines et financières pour faciliter l'exécution de leurs attributions rendues, recentrées ou nouvelles. Un renouveau dans l'exercice des principales fonctions régaliennes de l'État doit également contribuer à réconcilier le Peuple avec les dirigeants qu'il se choisit, et au-delà avec la partie de notre classe politique qui serait sincère dans son projet d'améliorer les conditions de vie de nos populations plutôt que de simplement profiter de leurs fonctions pour s'enrichir. Ainsi se justifie le premier axe de ruptures proposées par le ProAct. Elles visent à instaurer un nouveau contrat de confiance dans la durée entre le citoyen et le politique, entre le citoyen et les services de l'administration.

Réformer les Institutions, fermer les possibilités de les mettre au service d'ambitions et d'enrichissement personnels ne pourrait suffire. Il est plus que primordial d'engager notre Nation dans la construction d'un nouveau type de citoyen. Le citoyen sénégalais doit prendre conscience de sa propre responsabilité dans la construction d'un nouveau Sénégal une fois débarrassé du ressentiment qu'il éprouve parce que certain d'être au service des ambitions personnelles des politiques que pourtant il élit pour la prise en charge de ses préoccupations.

Le citoyen sénégalais doit être formé à la citoyenneté. Il doit être formé avec l'objectif résolu de pouvoir être un jour utile à sa société. Il doit être formé pour pouvoir prétendre à un emploi ou à un auto-emploi permettant sa

prise en charge et celle de sa famille. Il doit être formé et intégrer le fort sentiment d'appartenance à une Nation qui a un indispensable besoin de lui. Il doit être formé à une citoyenneté exigeante de solidarité nationale, attentive en particulier aux souffrances des plus faibles ou des plus exposés que sont les enfants, les femmes et les porteurs de handicap. Il doit réclamer et obtenir de l'État une attention particulière envers ces acteurs déterminants de la construction de notre société, de notre économie et de nos futurs.

Mieux formé, le citoyen indispensable au Sénégal à reconstruire doit aussi être dans la meilleure santé possible et définitivement mis à l'abri de la faim et de l'insécurité alimentaire.

Le second axe du ProAct propose ainsi l'ensemble des ruptures majeures appréciées comme nécessaires au développement du capital humain et de la cohésion sociale.

Au plan de la restructuration de son économie, les ruptures sont également inévitables tant les échecs y sont importants et significatifs. Elles sont un ensemble de trois révolutions majeures, toutes guidées par un dénominateur commun : « Le Sénégalais d'abord » et une ligne directrice de recherche et de renforcement de souverainetés. Car selon l'ACT et son candidat, la recherche de croissance doit être soumise à une forte volonté politique de substitution de productions locales aux importations et d'accroissement de la part de valeur ajoutée locale dans les productions diverses.

L'accroissement du revenu du producteur et du nombre de producteurs seront les meilleurs moyens de lutte contre la pauvreté extrême dans les zones rurales. Cette évolution autorisera aussi la baisse des prix des produits vendus dans les villes, améliorant ainsi le pouvoir d'achat des ménages urbains.

La nouvelle politique agricole sera axée sur une meilleure maîtrise de l'eau. L'accroissement des rendements et des productions de cultures déjà maîtrisées concernera essentiellement le mil et l'arachide par des

démarches résolues de sélection et de certification des semences, de distribution à temps des engrais appropriés, de bonne organisation des ventes par les producteurs. Celle du maïs devrait permettre d'atteindre une autosuffisance génératrice de revenus importants en faveur du monde paysan. La diversification des productions agricoles portera sur des céréales telles le fonio et le blé dur avec le recours à des compétences et des investisseurs étrangers en ce qui concerne cette dernière spéculation.

Une attention particulière sera accordée à l'organisation des marchés et des transferts des productions des champs vers les villes.

Le ProAct propose une rupture majeure par une nouvelle politique industrielle basée sur la transformation des productions artisanales. Les secteurs de la confection, de la cordonnerie-maroquinerie, de l'orfèvrerie, de la menuiserie, de la métallurgie, de la mécanique, de la transformation de produits alimentaires à partir des productions du terroir... seront aidés et protégés afin de pouvoir atteindre le stade de la semi-manufacture puis celui de l'industrie.

La révolution numérique organisera le rattrapage du retard enregistré par le Sénégal, et mettra le digital au service de la modernisation des transactions réelles et monétaires, de l'amélioration des soins de santé, mais également au service des chaînes de valeur et de sous-traitance.

D'autres ruptures essentielles contribueront à l'augmentation du produit intérieur brut et des revenus distribués à des agents économiques sénégalais. Une logique de grands travaux à haute intensité de main d'œuvre se substituera à celle des grands projets gourmands en endettement extérieur et en importations et prestations de service par l'étranger

La commande publique sera organisée afin de privilégier systématiquement la production locale par l'identification des parts de marchés susceptibles d'être satisfaites par des productions locales ; le transfert de technologie sera en outre obligatoirement recherché avec l'objectif de toujours chercher à réduire les parts d'importations dans la commande publique.

La reconstruction de l'économie du Sénégal est la première partie du projet de l'ACT visant l'amélioration des conditions de vie des populations dans des délais réduits. Elle devra cependant être très rapidement suivie par une accélération réelle de la croissance, cette dernière devant se caractériser par son caractère inclusif et durable. L'atteinte de telles ambitions ne sera possible que si et seulement si l'économie sénégalaise parvient à construire une compétitivité à l'échelle des unions économiques auxquelles elle s'intègre (UEMOA et CEDEAO). Cette compétitivité repose sur l'abaissement du coût du facteur essentiel qu'est l'énergie. Or au Sénégal elle est l'une des plus chères du Continent.

L'ACT considère par conséquent que le démarrage de l'exploitation des hydrocarbures et les recettes qui seront générées à partir de la fin de l'année 2023 doivent éviter deux écueils majeurs :

- L'euphorie de dizaines de milliards de francs cfa s'ajoutant aux recettes budgétaires et servant plutôt à couvrir un déficit budgétaire malheureusement déjà créé en anticipation desdites recettes à percevoir ;
- La création d'une dépendance de la croissance sénégalaise à l'égard de sa nouvelle filière pétrolière et gazière.

En opposition à cette voie d'échec, l'ACT et son candidat proposent de mettre la filière pétrolière et gazière au service de la confirmation des choix de développement retenus principalement pour l'agriculture et l'industrie. Le Sénégal, devenu un petit état pétrolier, doit absolument éviter les mauvaises pratiques observées dans la durée par d'autres pays restés pauvres malgré la manne des hydrocarbures. Cette dernière devra plutôt assurer des gains de productivité par l'abaissement du coût du facteur énergie dont profiteront les productions agricoles et industrielles.

L'ACT et son candidat retiennent également que l'ère du pétrole au Sénégal doit aider à la préparation de celle de l'après pétrole sous la contrainte de la lutte contre les changements climatiques. L'exploitation des hydrocarbures

aidera ainsi l'évolution d'un mix énergétique faisant plus de place aux énergies renouvelables et notamment à l'énergie solaire.

Ce troisième axe du ProAct ouvre donc une route nouvelle vers l'émergence après l'échec du Plan Sénégal Émergent (PSE) dont dix années de mise en œuvre laissent aux futurs gouvernants un pays surendetté, des finances publiques exsangues, une productivité de l'économie stagnante, une agriculture dévastée et un pouvoir d'achat fortement érodé classant le Sénégal parmi les pays les plus défavorisés du Continent.

Je ne puis achever ces lignes sans souligner que, selon le choix citoyen fait par l'ACT, la rédaction du ProAct a bénéficié d'apports de contributeurs simplement soumis à un léger processus de validation interne. C'est donc au nom de l'ensemble des compagnons de notre parti que je me dois de leur adresser mes remerciements.

Par ma voix, l'ensemble des compagnons félicite chaleureusement l'équipe ProAct que j'ai eu l'honneur de diriger. J'atteste de l'important travail qu'ils ont réalisé en nombre d'heures généreusement données et d'idées nouvelles pour aller dans le sens des leçons retirées des enquêtes conduites par le Parti ACT et des conclusions tirées des rencontres citoyennes tenues avec nos compatriotes.